

Compte-rendu du CE extraordinaire du 20/01/2023

La séance débute à 15h.

C. Vaudequin est désignée comme secrétaire de séance.

M. Dariel fait l'appel des membres présents sur place ainsi que des personnes présentes en ligne.

Le quorum étant atteint, le CE peut débiter.

Point 1 : Vote pour le compte-rendu du CE du 4 octobre

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 : carte des emplois

M. Dariel explique que ce sujet aurait dû être traité début décembre

Le dialogue avec le secteur géographique a habituellement lieu fin octobre, début novembre. On y évoque les dynamiques effectifs, ressources humaines,

Suite à cela, une demande est validée par les conseils d'établissement.

Cette année, en raison des élections professionnelles, le comité technique national a eu lieu le 15 décembre juste avant nos vacances. Rien n'a été demandé à M. Dariel qui n'a demandé aucune ouverture, fermeture, transformation de poste.

Il y a uniquement le poste de SES à « dégeler » puisque celui-ci n'a pas pu être pourvu l'année dernière et que Mme Vezard est employée en contrat local pour cette année.

M. Dariel demande au CE de valider cela : pas de demande d'ouverture, ni fermeture ni transformation.
Vote pour à l'unanimité.

Projection de la carte des emplois

Poste de SES : pas d'enseignant en capacité d'enseigner en anglais pour la DNL BFI spécialité SES si Mme Codron part.

Donc, si nous souhaitons permettre à Mme Vezard d'occuper ce poste, nous n'avons pas la ressource nécessaire en Spécialité SES pour les BFI sauf si on arrive à convaincre Mme Ramlackhan ou Mme Chong.

La question est de savoir comment définir le poste profilé ou pas afin de ne pas éliminer Mme Vezard.

M. Dariel propose la formulation suivante :

« Compétence valorisée BFI DNL niveau C1/C2 en anglais + expérience impérative lycée et enseignement SPE SES

2^{ème} poste, celui de philosophie « expérience en HLP attendue » la question est de savoir si oui ou non

Le conseil vote Oui pour donner la priorité à quelqu'un qui a les compétences HLP

3^{ème} poste, Eco-gestion Mme Codron, possibilité d'enseigner les SES en anglais...l'idée est de valoriser ces compétences-là donc pas de poste à profil mais valorisation de la compétence supplémentaire.

4^{ème} poste : poste de lettres modernes de Mme De Raigniac M. Dariel propose la valorisation de l'expérience en lycée et de l'enseignement de spé HLP

5^{ème} poste : Mme Storne en Lettres modernes mais besoin d'1/2 poste de plus en philosophie

Donc poste pour certifié en lettres modernes ou philo ou discipline Lettres Modernes mais avec une partie philo dans le profil attendu ?

M. Coues demande ce qui est le plus fréquent, Lettres Modernes avec une partie philo ou l'inverse ?

L'intitulé proposé par M. Dariel est :

- **Poste 7083** : *Expérience réussie en lycée impérative + expérience HLP souhaitée*
- **Poste 7081** : *Poste nécessitant une expérience avérée et réussie en Lycée, notamment en préparation de l'EAF et dans l'enseignement HLP. Service partagé en Lettres modernes, HLP et Philosophie. Expérience en philosophie appréciée.*

6^{ème} poste M Gauthier math/NSI qui est susceptible de partir et si nous profilons ce poste ainsi, M. Thomas, professeur de mathématiques en contrat BOI depuis 5 ans ne pourrait pas l'obtenir.

M. Dariel confirme le besoin donc recrutement d'un contrat local en NSI pour ne pas profiler le poste et pouvoir titulariser Romain Thomas.... Mais risque de n'avoir personne en NSI....

Sylvain Melot prend une partie des heures mais il est préférable de garder 2 enseignants pour la matière.

M. Dariel propose donc de garder un poste profilé NSI pour le poste de certifié + expérience en spécialité math, ce qui nous laisse le temps d'essayer de recruter quelqu'un en contrat local.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

La partie du CE concernant les ressources humaines est terminée.

Question diverse : scolarisation d'un petit enfant d'un membre du personnel ?

Le Conseil d'établissement du LDM étant incompétent pour décider quoi que ce soit à ce sujet, la question sera posée à Le Lycéen puis aux CE de l'EDC et de l'EDN.

M. Dariel présente les plans et le fonctionnement prévu de la base vie.

Il explique que c'est le CA des lycées associés et ses directeurs qui gèrent nos terrains et bâtiments.

La construction de la base-vie et du dojo a été définitivement validée.

M. Dariel projette les plans et donne les explications

Infrastructure validée, permis construire validé, plan de financement validé

Cf PowerPoint

Il mentionne la contrainte concernant le dojo en rdc, qui ne permet pas une infrastructure sportive classique car il doit soutenir un étage c'est pourquoi le dojo ne peut pas être plus grand.

Ce bâtiment ne doit pas empiéter sur les autres infrastructures.

C'est une structure modulable. Il explique qu'il faudra séparer les filles et les garçons.

M. De Loppinot dit que cela intéressera surement d'autres élèves que les élèves de la Section d'Excellence Sportive et que cela profitera ainsi à toute la communauté scolaire.

M. Dariel remercie les membres et clôture le CE à 16h05.

Fait le 23 janvier 2023



C. VAUDEQUIN
Secrétaire de séance



P. DARIEL
Président